

⚠ Avertissement de sécurité ⚠


 OCC
 CCG
 ECH

 OCH
 CHG
 CH


OAE

* La couleur des appareils peut varier.

Ouellet Canada désire vous informer qu'un ordre de débranchement a été émis par les principaux manufacturiers canadiens d'appareils de chauffage portatifs et d'aérothermes économiques. Cet avertissement est le résultat d'une concertation entre les 4 entreprises énumérées dans **l'Avis de sécurité de l'industrie.** Des démarches avec Santé Canada sont aussi en cours.

Les produits de 4800 watts et plus, **fabriqués avant avril 2016** sont touchés par cet avis.

Nous vous assurons que les éléments chauffants que nous utilisons depuis avril 2016 sont tout à fait sécuritaires.

Voici une liste des modèles ciblés:

Marque(s)	Modèles
 OUELLET	OCC4800
	OCH4800
	OCH4800WB
	OCH4800RF
 Global Commander	OAE5000T
	CCG4800
 ELECTRIMART	CHG4800
	ECH48
	CH48



Afin d'assurer votre sécurité, nous vous prions de débrancher ces appareils et de cesser leur utilisation dès maintenant.

! Avertissement de sécurité !


 OCC
 CCG
 ECH

 OCH
 CHG
 CH


OAE

* La couleur des appareils peut varier.

Procédure pour le rabais postal

Ouellet offrira un dédommagement utilisable sous forme de rabais postal pour l'achat d'un appareil de remplacement équivalent. Voici les détails du programme.

Dédommagement applicable en fonction de l'appareil et de la date de fabrication inscrite sur le produit :

Séries 4800 watts et plus	Date de fabrication	Dédommagement proposé	Appareil équivalent
OCC - CCG - ECH	2014 à 2016-04	50.00 \$	OCC
OCC - CCG - ECH	2009 à 2013	25.00 \$	OCC
OCC - CCG - ECH	Avant 2009	0.00 \$	OCC
OCH - CH - CHG	2014 à 2016-04	50.00 \$	OCC
OCH - CH - CHG	2009 à 2013	25.00 \$	OCC
OCH - CH - CHG	Avant 2009	0.00 \$	OCC
OAE	2014 à 2016-04	100.00 \$	OAE
OAE	2009 à 2013	75.00 \$	OAE
OAE	Avant 2009	50.00 \$	OAE

! Avertissement de sécurité !



OCC
CCG
ECH



OCH
CHG
CH



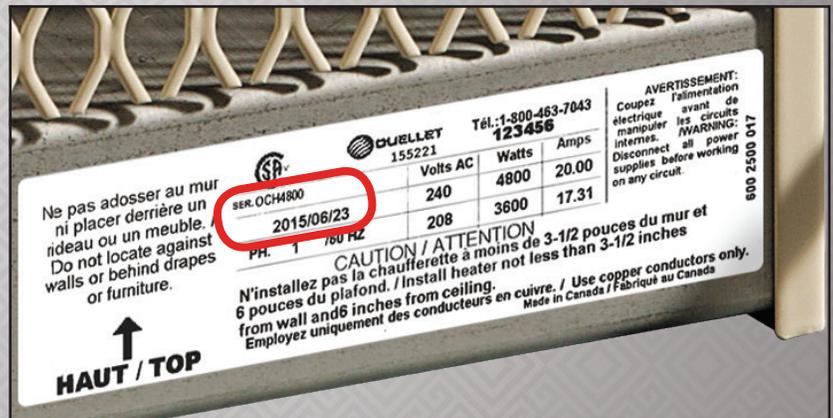
OAE

* La couleur des appareils peut varier.

Voici les étapes à suivre pour bénéficier de la compensation financière:

- Repérer l'étiquette de fabrication sur l'appareil et valider si le code de produit et la date de fabrication correspondent aux unités ciblées par l'avis de sécurité.
- Décoller l'étiquette signalétique originale et déposer l'appareil dans un centre de recyclage pour les appareils électriques.
- Faire l'achat d'un appareil Ouellet équivalent et conserver le reçu d'achat.
- Remplir le formulaire suivant : **Formulaire de réclamation pour le rabais postal**
- Joindre une copie papier du formulaire, l'étiquette signalétique ainsi que le reçu d'achat et faire parvenir le tout aux coordonnées suivantes :

Ouellet Canada inc.
180, 3^e Avenue
L'Islet (Québec)
G0R 2C0
- Un chèque sera émis dans les 60 jours suivant la réception des documents dûment remplis.



Prendre note qu'aucun crédit ne sera émis aux distributeurs.